

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022203242

Dossier numéro : 2022-05-19/08

Titre

19 MAI 2022. - Extrait de l'arrêt n° 70/2022 du 19 mai 2022 de la Cour Constitutionnelle

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 06-07-2022 page : 54648

Entrée en vigueur : 30-09-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Numéro du rôle : 7696

En cause : le recours en annulation du décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 " relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen ", introduit par l'ASBL " Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone " et autres.

Par ces motifs,
la Cour

- annule les articles 5 et 19 du décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 " relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen ";
- sous réserve des interprétations mentionnées en B.49.9 et B.49.10, rejette le recours pour le surplus.